



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Lettre ouverte au Ministre de la Justice

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

En référence à votre lettre en date du 16 juillet 2026, la **CFDT Interco pénitentiaire** se félicite de la notification, par le Ministre des comptes publics, d'un budget prévisionnel 2027 à la hausse pour le Ministère de la Justice.

Si le chiffre de 11 milliards d'euros constitue une augmentation de 460 millions d'euros au regard du précédent budget, il correspond toujours à la moitié du budget que consacre l'Allemagne pour sa justice !!! (20 milliards)

La justice française rattrape un retard accumulé durant des décennies par notre pays et la remise à niveau doit continuer et s'intensifier. Néanmoins, si certaines mesures vont dans le bon sens, les 680 ETP annoncés pour l'administration pénitentiaire restent nettement insuffisants. Loin de constituer de véritables créations d'emplois, ils représentent le strict minimum indispensable pour éviter l'effondrement d'un secteur déjà asphyxié par la surpopulation carcérale, la surcharge de travail chronique et le manque de reconnaissance envers ses agents. Comment pourrait-on croire que ce budget améliorera la situation des agents sur le terrain lorsqu'aucun mot, dans votre lettre, ne fait référence à la filière Insertion et Probation ?

- Aucun renfort de CPIP car les créations de postes sont la résultante de nouvelles fonctions pré sentencielles en juridiction (expérimentation ESR) ;
- Aucune certitude d'amélioration statutaire des cadres Directeurs dans les SPIP ;
- Décrochage statutaire et indiciaire marqué de la grille des CPIP en comparaison avec leurs collègues de la filière des greffes. Pourtant, un parallélisme historique existait entre nos filières, notamment au travers du corps intermédiaire des CSIP (Chefs de Service d'Insertion et de Probation), qui garantissait une grille de carrière plus évolutive et attractive. Il est impératif de rétablir des perspectives d'avancement réelles et cohérentes.

Monsieur le Ministre, auriez-vous oublié l'insertion et la probation : ces professionnels qui sont pourtant, l'une des solutions à la surpopulation carcérale et les garants de l'efficacité de la peine ?

Comment expliquer que les CPIP, qui exercent dans des conditions d'insécurité régulières en SPIP, lors des « permanences délocalisées » ou lors de visites à domicile auprès de personnes constituant le même public qu'en détention n'aient toujours pas accès au 1/5ème ou soient encore soumis à une PSS de seulement 22% ?

Vous serait-il possible, Monsieur le Ministre, de bien vouloir expliquer aux collègues du SPIP de Martinique, qui se sont fait poursuivre dans leurs locaux par un individu armé d'une machette, qu'ils sont moins exposés au danger que les personnels des FSI ou les personnels de surveillance ?

Lors des EGIP, vous aviez vous-même souligné la nécessité d'imposer un contrôle accru par le SPIP. Ce contrôle est assuré au quotidien par les CPIP, qui prennent des risques réels, notamment lorsqu'ils sollicitent des révocations de mesures. La prise en compte de ces risques ne peut plus se contenter d'une reconnaissance au rabais. Il est regrettable de constater l'absence totale des CPIP dans votre courrier du 16 juillet ou lors de la cérémonie d'installation du nouveau DGAP où le SPIP n'a quasiment jamais été mentionné. Ces personnels ne semblent redevenir visibles aux yeux des plus hauts responsables de l'État que lorsqu'un fait divers survient et qu'il s'agit de désigner un coupable.

Monsieur le Ministre, les SPIP souffrent !

Attaque à la machette, insultes et menaces de mort, véhicules personnels incendiés, tentatives de pression... : les personnels d'insertion et de probation paient un lourd tribut sur le terrain. Malgré le dernier plan de sécurisation, ces agents restent fortement exposés. Le retard accumulé en la matière est tel que de nombreux services ne garantissent toujours pas un cadre de travail digne et sécurisé.

Recrutés à Bac +3 et formés pendant deux ans à l'ÉNAP, les CPIP exercent une profession à haut risque. Pourtant, ils restent privés du 1/5^e, pâtissent d'un taux de PSS plafonné à 22 % et se heurtent à l'impossibilité d'être reclassés ou détachés dans un autre corps de catégorie A. En lisant leur ministre se féliciter d'un budget soi-disant historique qui ignore totalement la filière Insertion et Probation, les personnels d'insertion et de probation ressentent un profond mépris. Ne soyez donc pas surpris de les voir quitter le métier ou descendre dans la rue : personne n'acceptera plus longtemps de risquer sa vie face à des attaques à la machette pour un traitement de début de carrière payé à peine 70 euros au-dessus du SMIC

La filière Insertion et Probation reste la grande oubliée de ces arbitrages. Pourtant, la dégradation de la sécurité exige une reconnaissance immédiate des risques pris chaque jour par l'ensemble de ses agents

Si la journée de mobilisation du 29 septembre donnera une première occasion à nos collègues des SPIP de se faire entendre, soyez convaincu, Monsieur le Ministre, que la colère d'une profession à bout de souffle ne s'arrêtera pas là

Le bureau national **CFDT Interco**
Pénitentiaire

